

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne  
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Lundi 15 Juillet 2024

A la Salle des Fêtes de Saint Hilaire Bonneval

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,  
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Lundi 8 Juillet 2024

○ **Présents** :

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric	X	
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie		X	LONGEQUEUE Jean-Paul	X	
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONNET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel		X
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane		X
GILLET Emilie		X	REDEMPT Véronique	X	
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian	X		TARRADE Gilbert	X	

□ **Absents** :

- Mme Nathalie CHAUMEIL, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Stéphane PATIER,
- Mme Stéphanie GENESTE, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Christine DE NEUVILLE,
- Mme Emilie GILLET, absente excusée, était représentée par sa suppléante, Mme Caroline DELHAYE,
- Mr Michel MOURET était absent excusé,
- Mr Stéphane PREVOST, absent excusé, était représenté par son suppléant, Mr Hervé KEISER.

□ **Secrétaire de séance** : Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT

□ **DÉLIBÉRATION N°2024-069 CONCERNANT LA SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT TERRITOIRE LECTURE (CTL) 2024-2026 AVEC LA DRAC NOUVELLE AQUITAINE.**

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne souhaite mettre en place un second Contrat Territoire Lecture afin de valoriser la lecture publique et l'action culturelle sur un réseau en pleine expansion sur son territoire. Elle tient également à valoriser les Archives du Père Castor léguées par François Faucher à la Communauté de Communes qui sont inscrites depuis 2017 au registre « Mémoire du Monde » de l'UNESCO.

La Maison du Père Castor a bénéficié d'un premier Contrat Territoire Lecture sur la période 2021/2023 qui a permis de développer les 3 axes suivants

Accusé de réception en préfecture  
08720004081420240715-2024-069-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2024  
Date de réception préfecture : 18/07/2024

- Développement du réseau de médiathèques,
- Valorisation des archives (Via le recrutement d'une médiatrice),
- Renforcement de la politique d'action culturelle à l'échelle du territoire (Création de résidences d'artistes).

Les objectifs définis conjointement entre la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, la DRAC Nouvelle Aquitaine et la Bibliothèque Départementale de Prêt (Conseil Départemental) se concentrent sur les 3 axes stratégiques suivants :

- La rédaction du schéma de développement de la lecture publique (Loi Robert) avec le soutien d'un cabinet d'expertise,
- La valorisation et la médiation autour des Archives du Père Castor, principalement sur la Communauté de Communes,
- Le renforcement d'une politique culturelle à l'échelle du territoire.

Le budget prévisionnel consacré au CTL pour l'année 2024 est de 46 000.00 € avec une participation de la DRAC Nouvelle Aquitaine de 50%.

Pour l'année 2024, ces dépenses seront essentiellement fléchées sur les actions suivantes :

- Financement du salaire de la Médiatrice Archives,
- Mise en place d'une résidence d'artiste (Amélie Fontaine),
- Audit de la Maison du Père Castor.

Le Président propose ensuite au conseil communautaire de l'autoriser à signer la CTL 2024-2026.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le Contrat Territoire Lecture pour 3 années (2024-2026) entre la DRAC Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, qui, engage la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne à hauteur de **46 000.00 €** pour l'année **2024**,
- AUTORISE** le Président à solliciter l'aide financière la plus élevée possible pour les années 2024 et suivantes (2025 et 2026),
- PRECISE** que la recette, après notification de l'aide financière, sera inscrite au chapitre 74, article 74718 -Participation-Etat-autres) du budget.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT HILAIRE BONNEVAL, LE 15 JUILLET 2024**

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	19
Votants	21
Exprimés	21
Contre	0
Pour	21
Abstentions	0

**Le Président : Marc DITLECADET**



Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20240715-2024-069-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2024  
Date de réception préfecture : 18/07/2024